05 JUIN 2020



Retour sur les CSE de Mai et les dernières négociations

Réconcilions la Performance et le Bien Etre au Travail

CSE's de Mai et du 3 juin

Mai et Juin : 5 CSE Extra se sont tenus, vos élus CFE-CGC toujours présents!

L'actualité sanitaire et opérationnelle a occasionné l'organisation de multiples réunions de travail et CSE extraordinaires avec la Direction, afin de pouvoir préparer le retour - autant que possible - des personnels sur site, en tenant compte des mesures sanitaires et de la fermeture du restaurant d'entreprise Parmi les informations importantes, nous pouvons vous signaler :

- Fermeture du site la semaine 32.
- Validation des nouveaux horaires pour la période du 8 juin au 30 septembre 2020.
- Proposition de snacking début juin au restaurant d'entreprise puis ouverture le 22 juin avec choix réduit et critères de priorité (en cours de définition).
- Investissements: Réduction de 50% de l'enveloppe initiale en raison du plan d'économie demandé par la Direction.
- 3G: des scénarios de gestion des flux de matériels (livraison et kits) sont en cours. D'important changements (activités nouvelles et/ou travaux d'infra) sont envisagés sur certaines emprises.
- Caméras thermiques : poursuite de l'expérimentation, la CFE-CGC sur le terrain.
- Jours RTT: vous avez jusqu'au 8 juin pour contester le nombre de RTT requis suite au confinement (allez vérifier sur Mypeopledoc)
- Plan de déplacement Entreprise (PDE) : les pistes cyclables vont être remplacées par des voies cyclables sur la route. Vous avez sûrement déjà pu voir certains nouveaux marquages au sol.
- M2M: La CFE-CGC a interpellé (à nouveau) la Direction afin que les organisations syndicales soient conviées aux réunions M2M afin de s'assurer de la fluidité dans le Cascading des infos.

Négociations sur les Horaires provisoires

La CFE-CGC a revendiqué et obtenu un maximum de souplesse pour que chacun puisse concilier retour sur site et organisation personnelle.

Que ce soit pour les personnels de production que ceux du tertiaire, vos la CFE-CGC ont obtenu une organisation des horaires et de pauses permettant à tous de pouvoir s'organiser à titre personnel (garde d'enfant , se restaurer à domicile, soutien à personne fragile....). Ces horaires sont applicables à compter du 8 juin et jusqu'au 30 septembre 2020.



FERMETURE SITE

La Direction valide la fermeture du site du 3 au 9 Août 2020.

La CFE-CGC vous rappelle la contrainte de poser 10 jours de congés consécutifs suite à la non signature l'accord en Mai. 2 MG

LA CFE-CGC LES OBTIENT

Suite aux négociations en local et national, la CFE CGC obtient la compensation de 2MG (7,3 €) par jour pour les cadres passant en 2x8 pour des raisons opérationnelles.

Initialement c'était 0 la 1ere semaine et 2 MG a 2eme.

22 Juin

OUVERTURE DU RESTO

Des travaux sont en cours dans le restaurant.

La CFE CGC participe au groupe de travail dédié aux réfectoires et restaurant.

Ouverture prévue le 22 juin avec des règles de priorité non stabilisées.



Tests Caméras Thermiques

Les élus CFE-CGC sont venus en soutien aux équipes HSE afin de recueillir les témoignages des personnels à Laubeuf.

+ de 100 personnes rencontrées



Le Télétravail

La CFE-CGC n'a cessé de soutenir les télétravailleurs.

La CFE-CGC revendique auprès de la Direction l'octroi d'indemnité pour couvrir les frais induits par ce mode d'organisation qui se pérennise (Internet, matériels...)



Projet bâtiment Naval Energie abandonné

La DG a demandé un plan d'économie suite au COVID. Les activités prévues dans l'ancien bâtiment de Naval Energie seront finalement réalisées dans la Cale 1. La CFE-

CGC regrette cet arbitrage et craint que l'avenir nous le fasse regretter.



Retour sur les CSE de Mai et les dernières négociations

Réconcilions la Performance et le Bien Etre au Travail

Focus sur les Horaires provisoires

Où comment concilier reprise d'activités, mesures sanitaires et restauration.

Cette mesure temporaire vient répondre à la volonté de retrouver une productivité maximale tout en respectant les mesures sanitaires et en tenant compte des contraintes de restauration (dont réfectoire). Les élus CFE-CGC ont négocié des plages horaires permettant une souplesse dans l'organisation du travail pour pallier entre autres aux difficultés des ouvertures partielles des écoles, de devoir se restaurer tout en optimisant le travail en collectif.

Ces horaires sont applicables à compter du 8 juin et non dés le 8 juin. Une concertation au sein de votre équipe est probablement nécessaire avant de statuer sur la meilleure organisation à mettre en place dans votre contexte.

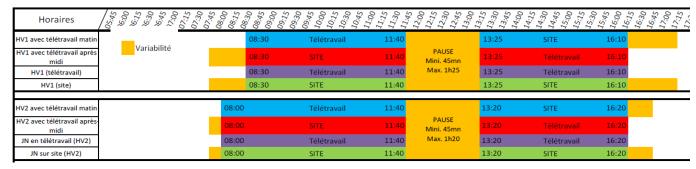
Dans les grandes lignes, nous vous précisons les éléments suivants :



Un Profil HV3 permettant de prendre entre 45 min et 2h30 de pause déjeuner (chez soi) avec plage impérative (fixe)

2*8 tertiaire matin		06:15	13:33			Ι	\Box											
2*8 tertiaire après-midi				13:	:48												2:	1:06

Mise en place d'un 2x8 pour le tertiaire pour des raisons sanitaires et d'impossibilité de recourir au télétravail (hors contrainte de garde d'enfant(s), il faudra alors voir avec mon manager le moyen d'équiper votre bureau et/ou convenir d'horaires adaptés).



Pour les activités tertiaires des personnels badgeants, obtention d'une plage de pause méridienne élargie obtenue et plage fixe afin d'optimiser la présence de toute une équipe sur des mêmes créneaux horaires que les personnes soient sur site ou pas.

Enfin la CFE-CGC a obtenu le repositionnement des pauses entre 3h à 4h de travail pour les équipes de Laubeuf au lieu de 6H de travail comme initialement proposé par la Direction.

PROCHAINE NEGO A VENIR: LES CADRES

Face à la multiplication des profils horaires et d'organisation du travail associée où la Direction parvient - comme par magie - à valoriser en heures les personnels en forfait jours, la **CFE-CGC** a demandé que soit ouverte une négociation nationale sur la valorisation du statut de cadre.



En effet, tant sur les contraintes d'encadrement des équipes en postés, sur le travail du dimanche ou le télétravail, les cadres sont souvent les « parents pauvres » en terme d'indemnités financières compensatoires ou en temps de récupération. Pour la CFE-CGC, ça suffit! La Direction Générale a répondu favorablement à la demande de la CFE-CGC.

Pour mener à bien cette négociation, vos témoignages et idées nous sont indispensables alors contactez nous!

SECTION Naval Group CHERBOURG

Céline ERMOIN: 55422 - José BAPTISTA: 55433 - Marc TORRES: 55178

Marc GEMZA: 56433 - Yannick BAHUON: 56068

